

A l'Exécutif du Grand Conseil du Canada,

CHERS FRÈRES.—Conformément au désir manifesté par notre dévoué Grand Président dans sa circulaire du 5 mai dernier, notre succursale a cru de son devoir et de l'intérêt de ses membres et de l'association en générale, d'émettre son humble opinion sur la question de la séparation d'avec le Conseil Suprême.

Depuis la réception de cette importante circulaire, nous n'avons cessé de considérer cette question épineuse avec toute l'impartialité possible et de l'étudier sérieusement sous toutes ses faces. Là c'est avec beaucoup de satisfaction, qu'à notre dernière séance, spécialement convoquée à cet effet, nous en sommes venus, à l'exception d'un seul membre, à une conclusion unanime.

Notre succursale, ne peut et ne veut, pour aucune considération, accepter les vues émises dans la dite circulaire. Nous sommes entièrement opposés à la séparation soit totale ou financière d'avec le Conseil Suprême, et cela pour maintes raisons majeures dont voici les principales :

1o En entrant dans l'association nous nous sommes librement et sciemment engagés à observer fidèlement et avant tout la constitution et les ordonnances du Conseil Suprême, et nous avons eu pour but principal de former une puissante confraternité catholique, pouvant recevoir dans son sein toutes les races et les nationalités du continent américain et même de la chrétienté tout entière, afin d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de contre-carrer les influences pernicieuses des sociétés occultes, dont les ramifications s'étendent par tout le monde. Conséquemment nous n'avons pas à nous plaindre d'une situation que nous avons acceptée volontairement et de propos délibéré. Au contraire, nous devons nous en réjouir et faire tout en notre pouvoir pour la maintenir ; car, d'après nous, la séparation serait l'anéantissement du but, à jamais louable, que nous nous sommes proposé, en devenant membre de la C. M. B. A. Ce serait la rupture des liens d'amitié et de charité chrétienne par lesquels nous nous sommes unis par un engagement solennel et sacré, lequel engagement nous ne saurions briser maintenant, sans forfaire à l'honneur et à la foi jurée. Plus tard, si l'administration de l'exécutif suprême nous est préjudiciable, et si l'attachement fraternel que nous lui portons est méconnu, et nos droits lésés, alors il sera temps d'élever la voix et d'agiter cette malheureuse question.

2o Tout en admettant que depuis la formation du conseil du Canada nous avons payé plus que nous avons reçu, il n'est pas démontré par aucun calcul sérieux ou argument plausible et irréfutable que cet état de choses doive continuer bien longtemps. Au contraire, l'étude sérieuse des chiffres, la comparaison des proportions et l'expérience des sociétés similaires à la nôtre, font prévoir dans un avenir rapproché le jour où les Canadiens recevront plus que leur quote-part du fonds bénéficiaire. La proportion presque toujours croissante des mortalités au Canada vient à l'appui de notre assertion. D'ailleurs, l'objection de payer quel-

ques centins de plus par membre, fut-elle inattaquable, ne saurait nous arrêter avec la sang froid calculateur de l'égoïsme. C'est une considération trop infime pour l'opposer à la somme de garantie et de protection que nous assure notre affiliation à nos frères des Etats-Unis. Nous considérons qu'il ne serait pas prudent pour les membres du Canada, au moment où notre moyenne des mortalités se rapproche rapidement de la moyenne générale, d'abandonner la sauvegarde que nous offre la co-opération de 40,000 membres pour se contenter de celle offerte par 7,000, et de renoncer à l'assurance que nous donne un fonds de réserve de \$100,000.

3o Légalement parlant, la séparation totale implique et décrète :—

a. La reddition complète aux membres du " Statu quo ", ou au Conseil Suprême de tous les biens, meubles et immeubles, des succursales du Canada.

b. L'abandon de tous les fonds et propriétés du Grand Conseil.

c. La perte de tous les argents déjà payés.

d. L'impérieuse nécessité de former une nouvelle association en opposition à la véritable C. M. B. A., sans rien dire de l'incertitude des membres actuels d'être admis dans cette nouvelle société.

4o. Un moyen terme nous est proposé dans la circulaire du Grand Président, savoir : — une juridiction bénéficiaire limitée, telle que celle en force dans " l'Ancient Order of United Workmen. " Si nous comprenons bien ce système, il est basé exactement sur le même principe que l'Union actuelle des différents Grands Conseils, si ce n'est qu'à notre point de vue il serait cause de beaucoup de difficultés et de désagréments. Nous préférons donc le système actuel qui a toujours donné satisfaction et contre lequel aucune objection sérieuse n'a encore pu être soutenue.

5o. En ce qui regarde la radiation de la clause concernant la séparation bénéficiaire, nous croyons devoir laisser au Conseil Suprême, qui est l'autorité compétente, la charge, à sa prochaine convention, de confirmer cette action si elle est légale, ou de la légaliser si elle ne l'est pas. Mais cette clause, croyons nous, ne devrait jamais être réintégrée dans la constitution, car elle promulgue un principe faux et contraire au but de l'association, principe qui, s'il était mis en pratique, occasionnerait non-seulement l'anéantissement du Conseil Suprême par la séparation de tous les Grands Conseils, mais encore la destruction de ces derniers, par la séparation des succursales.

Telles sont les vues que nous croyons devoir émettre sur cette grave question qui passionne et inquiète l'esprit de plus d'un membre et enraie fortement le progrès de la société au Canada. C'est avec le respect le plus fraternel que nous les soumettons à l'exécutif du Canada. Puisse cette difficulté et cette discussion néfaste avoir leur terme prochainement. Puisse la paix et l'harmonie régner partout ; et fasse le ciel que la charité, cette âme des vertus et la fin de toute société de secours mutuel, embrase tous les cœurs de ses feux divins et consolateurs. Avec ces sentiments nous en avons la douce persuasion, notre société, " comme un grain de sénevé, grandira rapidement et